

COTE BASQUE - SUD DES LANDES

PROJET ASSOCIATIF

2019 - 2023



SOMMAIRE

Préambule.....	4
Notre raison d'être.....	5
Nos valeurs.....	5
Nos buts nos ambitions.....	6
Nos priorités.....	7
Plans d'actions.....	8 à 13
L'APAJH Côte Basque Sud Landes.....	14 - 15



Préambule

L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés Côte Basque Sud des Landes (APAJH CB/SL) est membre de la Fédération Nationale des APAJH, créée en 1962.

Elle affiche les valeurs qui guident les choix stratégiques et politiques retenus par l'association pour assurer la reconnaissance de la personne en situation de handicap comme étant une personne à part entière.

Notre association affirme, depuis sa création, que les personnes en situation de handicap ne sont pas des citoyens à part avec des droits particuliers, mais des citoyens à part entière avec les mêmes droits que les autres. Le handicap concerne l'ensemble du corps social.

Notre projet qui se veut fédérateur de l'ensemble des parties prenantes, personnes en situation de handicap, familles, professionnels et bénévoles, a vocation à la fois à trouver sa traduction dans chaque projet d'établissement et organiser l'action pour les années à venir.

Le projet de l'APAJH CB/SL se décline en 4 grandes parties distinctes :

- sa raison d'être et ses valeurs de référence
- ses buts et ses ambitions
- ses priorités et ses engagements
- son mode d'évaluation

Il est accompagné d'un plan d'actions (Cf. annexe 1).

Créée en 1963 pour assurer la prise en charge des personnes en situation de handicap, l'APAJH CB/SL est une association de parents, d'amis et toute personne concernée par le handicap. Il s'agit d'un engagement citoyen car le handicap est l'affaire de tous.

Ce projet associatif rédigé par une commission composée d'administrateurs, a été adopté par le conseil d'administration du 1er juillet 2019. Il a été présenté dans les établissements de notre association, les CVS, aux IRP.

Les chiffres clefs de l'APAJH CB/SL (données 2018)

- 415 personnes adultes accueillies et accompagnées
- 288 adhérents dont des administrateurs bénévoles
- 171 professionnels salariés
- 10 millions d'euros de budget (Financements publics : Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental)





Notre Raison d’Etre

Pour L’Association, la personne en situation de handicap est une personne à part entière. Elle est avant tout un sujet de droit avant d’être une personne en situation de handicap.

La raison d’être de l’association est de permettre à chacun d’accéder au bien-être et au bonheur comme tout citoyen et de lui garantir le respect des droits fondamentaux.

En ce sens, l’Association se doit d’apporter à chacun d’eux un ensemble de services adaptés à leurs besoins, et de créer des structures constituant le moyen d’y parvenir et ce dans le respect de la loi 1901 relative aux associations à but non lucratif.

Nos militants bénévoles œuvrent dans différents organismes s’occupant du handicap tant au niveau local que départemental et régional.

Nos Valeurs

L’Association poursuit son action depuis 1963 à partir d’un socle de valeurs qui affirment toute la place donnée à la personne, à sa parole et à son consentement.

La démarche de l’Association se veut d’inspiration humaniste : elle place la personne au centre de ses préoccupations selon les 5 valeurs fondamentales suivantes :

- **LE RESPECT DE LA PERSONNE** est bien plus qu’un concept. Cela appelle le respect sans concession de la dignité, de l’intégrité et de l’intimité de chacun.
- **LA LIBERTE DE CHOIX** est un principe intangible visant à ce que chaque personne accueillie puisse exercer pleinement ses droits et sa citoyenneté.
- **LA NEUTRALITE ET LE RESPECT MUTUEL** sont deux principes qui confèrent au « vivre ensemble » sa légitimité. L’Association s’attache à respecter et à faire respecter les convictions de chacun en matière religieuse, philosophique et politique, dans la limite et le respect de la liberté des autres. Elle se réfère à la laïcité.
- **LA SOLIDARITE** est la capacité à se mobiliser et à prendre des initiatives en faveur des personnes en situation de handicap.
- **LA CITOYENNETE PLEINE ET ENTIERE** des personnes en situation de handicap est une valeur que l’Association défend depuis sa création.

L’APAJH CB/SL s’attache à faire vivre ces valeurs au quotidien dans ses relations comme dans ses actes, dans son positionnement vis-à-vis des familles comme auprès des pouvoirs publics et au sein des établissements et services dont elle assure la gestion et la responsabilité.



Nos Buts Nos Ambitions

Pour mener une action solidaire et opérationnelle au bénéfice de chaque personne en situation de handicap, l'Association s'est fixée les buts suivants :

- Favoriser son épanouissement en lui offrant un accueil individualisé et un accompagnement personnalisé
- Considérer tout son potentiel pour le développer pleinement
- Stimuler et faciliter son autonomie
- Permettre son intégration dans la cité, et œuvrer pour une société inclusive
- Lui proposer un ensemble de services pour prendre en compte son évolution (capacité, besoins, attentes, aspirations...)
- L'Association considère que son action doit s'inscrire dans une perspective pour changer le regard sur la situation de handicap, favoriser le « vivre ensemble », développer à terme un ensemble de services qui maille notre territoire pour tous les âges
- Notre association considère que la question du « vivre ensemble » reste aujourd'hui un combat majeur. Il faut continuer de promouvoir des dispositifs innovants pour développer des alternatives aux situations d'exclusions.





Nos Priorités

Pour atteindre les buts qu'elle s'est fixés, l'Association a défini un ensemble de 15 objectifs prioritaires qui s'organisent autour de 5 axes.

1. La personnalisation de l'accompagnement

Garantir à chaque personne accueillie la définition d'un projet d'accompagnement unique, personnalisé, et évaluable.

Changer le regard sur la personne en situation de handicap et privilégier son potentiel.

Garantir le droit à l'expression.

2. L'accompagnement et l'implication de la famille et des représentants légaux

Favoriser la participation et l'implication des familles et des représentants légaux dans la vie de l'association.

Associer la famille et les représentants légaux à l'élaboration et au suivi du projet d'accompagnement de la personne accueillie (sous réserve de son consentement quand elle est majeure).

Favoriser la participation et l'implication des familles et des représentants légaux dans la vie des établissements.

3. L'adaptation de nos structures aux besoins des personnes accueillies

Offrir un espace de vie individuel qui garantisse le respect de l'intimité et la dignité de chaque personne accueillie.

Organiser l'accès à la vie sociale, culturelle et sportive, qu'offre l'environnement de la structure d'accueil (quelle que soit son implantation).

4. L'adaptation de notre organisation à l'évolution de l'environnement

S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations apportées aux personnes accueillies.

Renforcer les fonctions métiers mobilisées autour des personnes accueillies.

Structurer, optimiser, adapter les fonctions supports.

5. L'optimisation de notre gouvernance

S'impliquer dans la culture associative.

Maintenir un étroit partenariat avec la Fédération des APAJH tant au niveau national que territorial.

Permettre la formation des administrateurs et des cadres dirigeants.

Etre responsable des modalités d'accompagnement individuel et collectif de chaque personne accueillie.



Nos Engagements

Au regard des enjeux et de l'ambition de notre projet associatif, l'Association s'engage à :

- Mettre la culture de la bientraitance de la personne accueillie au cœur de son action et en garantir la réalité par le conseil de vigilance de la Fédération des APAJH,
- Veiller à ce que le parcours de vie de chaque personne accueillie devienne un parcours d'épanouissement,
- Garantir l'accompagnement de la personne accueillie dans un établissement de l'association tant que cela s'avère possible.
- Rechercher et proposer à chaque personne accueillie, une prise en charge adaptée et innovante,
- Former les professionnels tout au long de leur parcours afin de participer au bien être des personnes accueillies,
- Elaborer une charte de bientraitance des personnes accueillies avec l'objectif de partager des principes fondamentaux pour relever le défi du « vivre ensemble ».
- Pour cela, l'Association a défini un plan d'actions à 5 ans, actualisable annuellement.

Evaluation

Le projet associatif de l'APAJH CB/SL est assorti d'un plan d'actions à 5 ans (Cf. annexe1) qui a vocation à être actualisé annuellement.

Le suivi de sa mise en œuvre appelle :

- une évaluation de la réalisation des objectifs posés.
- l'adaptation le cas échéant de ces objectifs pour prendre en compte l'évolution de l'environnement, celle des besoins des personnes accueillies, comme celle de l'association.

Le suivi de la mise en œuvre du projet associatif et du niveau de son plan d'actions sera assuré chaque année par les administrateurs.

Des actions correctives pourront être mises en place pour garantir le suivi des actions du plan conformément au projet associatif.



PLAN D'ACTION



2019 - 2023





AXE 1 : POLITIQUE INCLUSIVE

Développer l'emploi accompagné et l'insertion professionnelle :

- informer les entreprises en partenariat avec le dispositif emploi accompagné pour les inciter à des embauches
- continuer les stages en entreprises et les mises à disposition
- diversifier les apprentissages

Développer l'inclusion des usagers :

- Travailler avec les politiques locales sur la notion de transport pour les soirs et weekend
- Permettre et faciliter l'accès des usagers à l'environnement extérieur
- Favoriser la venue de personnes extérieures sur les sites

Accès à la citoyenneté :

- Continuer à former les délégués ouvriers
- Tendre vers un développement du bio et du local
- Travail sur la diététique avec les ouvriers

AXE 2 : APPROCHE POPULATIONNELLE

Accompagner le vieillissement et le renouvellement du public

Développer les partenariats entre les deux MAPHA, et entre les deux foyers et FAM.

Développer les partenariats avec des structures plus adaptées en fonction des besoins afin d'éviter les situations de rupture.

Accompagner les usagers dans la démarche de la retraite.

Adapter tous nos logements non adaptés.

Privilégier l'accueil de jeunes adultes maintenus actuellement sous des structures pour enfant dans le cadre de l'amendement CRETON.



AXE 3 : REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

Formaliser les demandes d'admission :

- Accompagner les professionnels selon les publics accueillis
- Elaboration d'une procédure d'admission permettant de répondre à chaque demande, où chaque étape donne lieu à une évaluation permettant une certaine souplesse et adaptation aux besoins et possibilités repérés
- Approfondir la collaboration APAJH / MDPH
- Se préparer à l'éventuel accueil de personnes ayant des troubles autistiques via des formations

Développer et formaliser les partenariats :

- Développer les partenariats pour permettre des transitions entre structures, sans rupture
- Développer les partenariats via notamment la plateforme EKIN
- Formaliser les partenariats en cours
- Participer au CVSD

Adapter notre offre par d'éventuelles transformations de places.

AXE 4 : SYSTEME D'INFORMATION

Informatiser les dossiers :

- Achat de nouveaux logiciels associatifs
- Renouvellement des équipements informatiques
- Achat du logiciel « Dossier Unique » pour tous
- Intégration dans la démarche SI via la plateforme trajectoire
- Dématérialiser les dossiers papiers pour une meilleure gestion



AXE 5 : GESTION ET MANAGEMENT DE QUALITE

Développer les compétences et la qualité de vie au travail :

- Renouvellement de mobiliers adaptés
- Utilisation des actions collectives régionales d'Unifaf
- Mutualisation des psychologues inter-établissements pour la mise en place de GAP (Groupement des Associations Partenaires)
- Bilan sous forme d'entretiens individuels
- Favoriser la mobilité des salariés entre établissements
- Formations groupées inter-établissements

Gestion des évènements indésirables :

- Finaliser la démarche de prévention de gestion de crises
- Mise en place d'un DUERP commun (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

AXE 6 : PROJET HABITAT INCLUSIF

L'association est en cours de réflexion sur un projet de rénovation des bâtiments inoccupés qui pourrait permettre la création de plusieurs logements pour personnes handicapées âgées, complété par une mixité sociale et intergénérationnelle permettant ainsi le partage et l'échange entre les futurs habitants.

Le domaine de Pemartin deviendrait alors un lieu de vie ouvert entre l'APAJH, ses structures, les familles locataires (logements sociaux et privés) et les nouveaux propriétaires afin de rompre avec l'isolement actuel de notre site.



AXE 7 : GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Mise en place d'un comité de suivi CPOM interne avec réunions trimestrielles de gestion financières

Réunions mensuelles Bureau/Directeurs.

Mise en place de délégation du Président vers le Responsable Délégué du Siège.

Mise en place d'outils communs dans différents domaines : RH, comptabilité, ...

AXE 8 : ALIMENTATION DURABLE ET RESPONSABLE

Signer la charte nationale pour une alimentation responsable et durable :

- Construction d'une légumerie sur le site Le Colombier
- Réflexion sur les effectifs prévisionnels afin d'adapter la production
- Développer les circuits courts et bio
- Inclusion dans la politique départementale dans le dépistage et la prévention buccodentaire
- Adapter les repas aux besoins et au profil de chacun
- Compostage dans les sites de l'association le permettant
- Inscription de la charte nationale dans les projets d'établissements lors de leur révision.



L'APAJH Côte Basque Sud Landes...

Créée par un regroupement de parents, l'association APAJH Cote Basque Sud Landes a vu le jour en 1963 et n'a cessé de se réinventer pour s'adapter aux besoins de nos résidents.

En 1964, un IMP Pro ouvre à Biarritz sur le domaine de Plan Cousut, créé par l'association des PEP. C'est dans ces murs que ce se sont ouverts les premiers ateliers du CAT (Centre d'Aide par le Travail) Gure Nahia.

En 1971 c'est un CAT de 80 places qui vit le jour sur la commune d'Arbonne suivi d'un foyer d'hébergement en 1973. Aujourd'hui ce CAT devenu ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) nommé GURE NAHIA accueille 180 ouvriers.

Un deuxième ESAT ouvre en 1975 sur la commune de Biaudos, dans les Landes, avec aujourd'hui 86 places : LE COLOMBIER.

La mise à disposition du Domaine de Pémartin en 1978 permet l'ouverture d'un Foyer Thérapeutique pouvant accueillir 40 personnes adultes handicapées dépendantes.

En 1989 un deuxième foyer de vie de 40 places destiné aux personnes n'ayant pas ou plus la capacité d'exercer un emploi en ESAT ouvre sur le domaine de Pemartin : LES TILLEULS.

En 2003 ces deux foyers fusionnent pour former l'actuel FOYER PEMARTIN qui subit par la suite d'important travaux de rénovation et la construction d'un nouveau bâtiment en 2014.

Des 2017 le foyer GURE NAHIA transforme 8 places d'hébergement en places MAPHA (Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées) et en 2018, une deuxième MAPHA de 8 places créée dans le bâtiment MARGUERITE sur le domaine Pemartin, et ce pour répondre au vieillissement des ouvriers des ESAT bénéficiant de la retraite.

En 2019, c'est au FOYER PEMARTIN de s'adapter en transformant 7 places d'accueil en places FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) pour permettre une meilleure prise en charge, plus médicalisée, de certains résidents les moins autonomes.

Sans cesse les administrateurs de l'APAJH pensent à demain, et à l'avenir de nos résidents.

D'ici 2023, de nouveaux projets devraient voir le jour afin de pouvoir continuer à améliorer notre offre.



+ 400
de

Personnes
accompagnées



FOYER PEMARTIN



MAPHA MARGUERITE



ESAT LE COLOMBIER



FOYER & MAPHA GURE NAHIA



LA FERME GURE NAHIA



Siège social
Domaine "Pémarin"
64210 ARBONNE

Tél. 05 59 41 95 66

secretariat@apajh64-40.com
www.apajh64-40.com